



LE CONSEIL RÉGIONAL A MIS EN PLACE

LE PACQ

PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION DANS LES QUARTIERS



SES OBJECTIFS

- Stimuler la création d'entreprises dans les zones prioritaires.
- Accompagner les habitants des quartiers et les aider à monter et financer leur projet d'entreprise.



POUR QUI ?

Créateur ou repreneur d'entreprise, habitant une des 22 ZUS ou un des 9 quartiers prioritaires de Bourgogne.
(Voir la liste complète sur www.region-bourgogne.fr)



C'EST QUOI ?

- Être accompagné par des experts avant et après la création de votre entreprise,
- Bénéficier d'une subvention de 3000 € pour financer votre projet.



VOTRE CONTACT PRÈS DE CHEZ-VOUS

